

SAS

LE MANS-LES CROISSETTES



**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**
Mise en service : 2^d semestre 2023

REPÈRES

Acteurs du projet,
calendrier et chiffres

P. 4

LA SAS, UN
ÉTABLISSEMENT
D'UN NOUVEAU TYPE

P. 7

IDENTITÉ ET
FONCTIONNALITÉ
ARCHITECTURALES :
LE CHOIX DU
SUR-MESURE

Rencontre avec
Bruno Gaudin et
Sandrine Goullencourt,
architectes du projet

P. 11

UN CHANTIER
DE QUALITÉ

P. 19

LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT
EN VIGUEUR DANS
L'ÉTABLISSEMENT

P. 25

DÉTENTION ET RÉINSERTION

La diversité et l'agencement des espaces de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) Le Mans-Les Croisettes, qui ouvre ses portes à Coulaines, au nord du Mans, ont été pensés pour favoriser la réinsertion des personnes qui y seront détenues. L'architecture des lieux crée un cadre adapté à la mission des SAS telle qu'elle a été définie par la Chancellerie.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET



Camille Auzet
Cheffe de projet à l'Agence
publique pour l'immobilier
de la Justice



Bruno Gaudin
Architecte
Atelier Bruno Gaudin
architectes



Dorian Hamdaoui
Directeur de la SAS
Le Mans-Les Croisettes



Julie Panis
Cheffe de projet
à la Direction de
la programmation
et de la prospective,
à l'APIJ



Sandrine Goullencourt
Architecte cheffe de
projet, Atelier Bruno Gaudin
architectes



Guillaume Lebray
Directeur de travaux,
Sogea Atlantique BTP –
Agence Heulin

LE CALENDRIER

Septembre 2018

Publication de l'avis
pour appel public
à candidatures



Novembre 2019

Notification du
marché de conception
réalisation



Décembre 2020

Début des travaux
de terrassement



Janvier 2021

Début des travaux
de gros œuvre



Avril 2023

Réception des travaux



Mai 2023

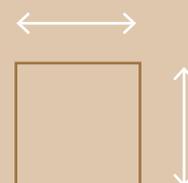
Remise des clés



**2^d semestre
2023**

Arrivée progressive
des premières
personnes détenues

LES ESPACES



4 450 m²
de surface
de plancher

775 m²

de surface dédiée
à la plateforme
d'insertion et
de préparation
vers la sortie (PIPS)

90

places
de détention



LE CHANTIER



**24
M€ TTC**
de budget

28 mois
de chantier



7 981 h
d'insertion

pour un objectif
de 5 565 h

LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme
15 000 places, lancé en 2018 par
le ministère de la Justice, le concept
de SAS – Structure d'accompagnement
vers la sortie – se traduit désormais
concrètement. Il se distingue par
des caractéristiques architecturales
et fonctionnelles communes aux
quatorze nouvelles SAS du territoire
afin d'affirmer l'image d'une structure
de transition entre la vie carcérale
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). *« Elles ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »*
« Les personnes détenues vont bénéficier dans les SAS d'une certaine liberté de circulation, avec le régime dit des portes ouvertes ; elles vont aussi se voir proposer une large gamme d'activités, note Dorian Hamdaoui, responsable de la SAS Le Mans-Les Croisettes, ce sont deux aspects très novateurs. »

Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS livrées est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports, et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS, comme celle du Mans-Les Croisettes, sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent, contrairement aux anciens quartiers de préparation vers la sortie. Quand cela a été possible, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues. Le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine. « À Coulaines, l'objectif était d'inscrire la SAS dans un environnement très paysager et vert, fait remarquer Camille Auzet, cheffe de projet à l'APIJ. *Le fait que la partie haute de la clôture urbaine soit ajourée et de couleur mordorée contribue à cette intégration.* » « *La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut constitue l'une des caractéristiques des SAS* », indique par ailleurs Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général, et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs assurée, avec la mise en œuvre d'une surveillance par filotage.

« La présence d'une clôture de qualité urbaine constitue l'une des caractéristiques des SAS. »

Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ

Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées. « *On cible des personnes qui ont un fort risque de récidive*, analyse Dorian Hamdaoui. *L'idée est de mobiliser plus de moyens au profit de ceux qui en ont le plus besoin.* »

Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en centre pénitentiaire, elles sont systématiquement accompagnées dans leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salle de convivialité, laverie...) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (PIPS, unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

Convaincu du rôle que l'architecture peut jouer dans le processus de réinsertion, l'Atelier Bruno Gaudin architectes a conçu un établissement sobre et aéré, pour apaiser le quotidien des personnes qui y sont détenues et de celles qui y travaillent. **Rencontre avec Bruno Gaudin et Sandrine Goullencourt, architectes.**

←
Le projet diversifie
les matières
et les couleurs,
en particulier sur
les façades.

« L'architecture, ce n'est pas seulement des bâtiments et des formes construites, c'est aussi des vides, des "espaces entre" qui jouent un rôle très important. »

Bruno Gaudin, architecte, Atelier Bruno Gaudin architectes

Comment avez-vous appréhendé le cahier des charges qui vous a été soumis ?

Sandrine Goullencourt :

Le programme nous a été présenté comme novateur, avec la volonté de casser les codes carcéraux. N'étant pas familiers de ce type de projet, nous nous sommes sentis libres d'apporter un regard neuf sur le sujet de la détention.

Bruno Gaudin :

Nous nous sommes lancés avec la conviction que l'architecture peut apporter quelque chose aux réflexions sur la réinsertion ; car la forme de l'espace, la conception des bâtiments, mais aussi leur matérialité sont autant d'éléments qui peuvent contribuer

à cette réinsertion. Celle-ci ne relève pas que d'une question sociale. Pour mener à bien une opération de cette ambition, l'intervention des architectes nous semble indispensable, pour tracer ce chemin de crête étroit, pour trouver cet équilibre entre un projet très carcéral et un projet utopique. C'est ce à quoi nous nous sommes appliqués.

Quelle attention avez-vous portée à l'intégration de la SAS dans son environnement ?

BG : Nous avons tenu à élaborer une organisation interne des espaces qui soit en relation avec l'environnement extérieur. Si on parle de réinsertion, la forme des lieux ne peut pas être abstraite ;



bien au contraire, elle doit s'insérer de façon cohérente dans l'espace alentour. Nous avons donc cherché à faire entrer le paysage à l'intérieur du projet. L'architecture, ce n'est pas seulement des bâtiments et des formes construites, c'est aussi des vides, des « espaces entre » qui jouent un rôle très important. Nous espérons que l'approche que nous avons déployée, avec des cours et des jardins intérieurs nombreux, saura inspirer les projets immobiliers qui sont prévus autour de la SAS.

Comment avez-vous envisagé la clôture urbaine, qui est l'une des caractéristiques des SAS ?

SG : Nous avons beaucoup travaillé avec l'Agence publique pour

l'immobilier de la Justice et la Direction de l'administration pénitentiaire pour trouver le bon langage. Finalement, nous avons opté pour deux types de murs : au sud, côté espace public, nous avons une clôture très urbaine, très simple ; ailleurs, en revanche, nous avons cassé les codes avec cette clôture composée d'un soubassement en béton et d'un habillage en métal. La partie la plus haute est en tôle perforée, ce qui permet d'apercevoir les frondaisons des arbres, un décor naturel changeant.

Quels sont les principes d'agencement des espaces qui priment dans votre projet ?

SG : Nous avons fait le choix

↑ Pour les espaces intérieurs, un soin a été porté à la luminosité.

→
La crédence
en bois réunit
les différents
éléments
de la cellule.

délibéré de trouver une forme d'urbanité. Plutôt que de faire un seul bâtiment compact, réunissant toutes les fonctions de la SAS, nous avons voulu les dissocier, les répartir, pour décliner une diversité de lieux, de lumières et de points de vue. Ainsi, il n'y a pas la même ambiance dans les hébergements, dans les parloirs, en salle de classe ou dans l'unité sanitaire.

BG : Pour ce qui est des espaces intérieurs, nous avons veillé à leur convivialité et à leur luminosité. Dans les unités d'hébergement, pour éviter l'effet tunnel des couloirs, nous avons introduit un pli dans le bâtiment, pour faire entrer la lumière en son cœur et créer un espace plus large où positionner la cuisine collective et les lieux de rencontre. Au sein de la PIPS, les volumes des salles d'activité sont généreux, et leur morphologie atypique offre un potentiel d'utilisation et d'aménagement intéressant.

Qu'en est-il des cellules ?

BG : Nous avons essayé de faire en sorte que cet espace réduit ne se résume pas à une juxtaposition d'objets fonctionnels. Pour cela, nous avons imaginé une crédence de bois qui crée une unité en reliant les différents éléments que sont la table, le lit, la fenêtre... C'est un fil conducteur très qualitatif. Quant à la fenêtre, nous l'avons dessinée depuis l'intérieur, avec une tablette large adaptée à une diversité

d'usages. C'est une grande fenêtre verticale qui apporte beaucoup de lumière, avec un petit ouvrant vertical.

SG : Pour la conception de tous les espaces, nous avons pensé aux personnes détenues et aux personnels qui allaient les occuper. Nous avons voulu leur offrir des lieux respectueux. Nous sommes fiers du résultat, car la tâche était difficile : tout au long du projet, nous avons dû concilier l'ambition de proposer une vision différente de l'incarcération et la nécessité d'intégrer plusieurs modifications de programme visant à renforcer la sécurité de l'établissement. ■

« Pour la conception de tous les espaces, nous avons pensé aux personnes détenues et aux personnels qui allaient les occuper. Nous avons voulu leur offrir des lieux respectueux. »

**Sandrine Goullencourt, architecte,
Atelier Bruno Gaudin architectes**





↑
La lumière naturelle entre par la large ouverture d'une des nombreuses salles de formation.

←
Au-dessus de la clôture, la forêt anime le cadre paysager.



UN CHANTIER DE QUALITÉ

De la crise sanitaire à la guerre en Ukraine, le chantier de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) Le Mans-Les Croisettes a fait face à une multitude de contraintes. La qualité de l'exécution a été maintenue malgré ces obstacles.

Desservie par la route départementale D300, puis par la rue Victor-Schoelcher, la SAS Le Mans-Les Croisettes prend place à Coulaines sur d'anciennes terres maraîchères. Si la nature des sols, argileux, a pu compliquer un peu les opérations de terrassement, menées en plein hiver, la légère déclivité de la parcelle a contraint l'équipe chantier à procéder à des travaux de soutènement en son cœur, pour y créer le large plateau qui accueille la cour de promenade principale et le terrain de sport.

Gestion des eaux pluviales

En pente douce, la rue intérieure qui traverse le site a quant à elle été équipée d'un caniveau pour guider les eaux de ruissellement. Car la gestion des eaux pluviales fait partie des

principales contraintes de ce projet : *« Dans la région du Mans, toute nouvelle opération doit gérer les eaux de pluie à la parcelle, informe Guillaume Lebray, directeur de travaux Sogea Atlantique BTP. C'est pourquoi nous avons prévu plusieurs bassins d'infiltration. »* *« Il a même fallu acheter des terrains supplémentaires, devant la SAS, pour créer des zones d'infiltration supplémentaires, note Camille Auzet, cheffe de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Cette obligation, liée à l'évolution des coefficients d'infiltration de l'eau imposés par le plan local d'urbanisme, est apparue en phase études. »* Cette contrainte, transformée en atout, se traduit par la présence de noues paysagères, de jardins d'eau, d'un potager-verger... Accessibles ou non,



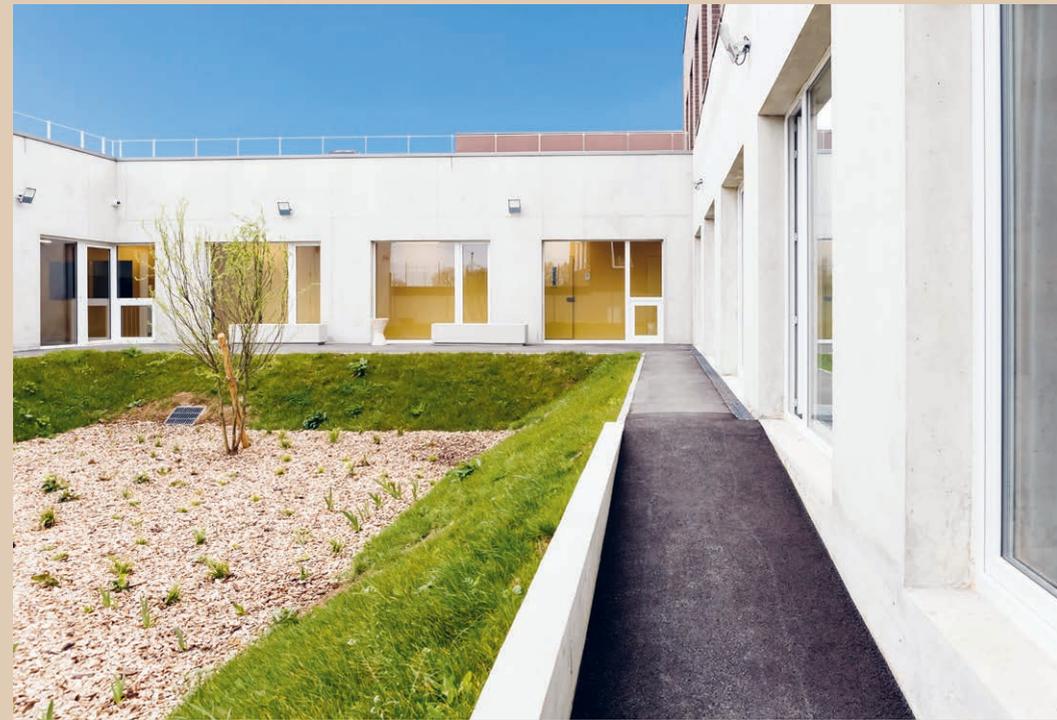
↑→
Plusieurs bassins
d'infiltration
ponctuent
l'aménagement
(vue de détail et
vue d'ensemble).

ils lient l'utile à l'agréable, filtrant les eaux issues des terrasses et toitures, offrant de jolies vues au regard.

Moyens mobilisés

Bordée à l'est par un chemin rural protégé, la nouvelle SAS se trouve par ailleurs dans un paysage boisé que le chantier a pris soin de respecter. Facile d'accès depuis le rond-point qui dessert la maison d'arrêt, ce chantier a employé quelque soixante compagnons en phase gros œuvre, ainsi qu'une grue à tour fixe, pour construire les différents modules qui composent la SAS : la partie sur rue, en R+1, qui comprend l'administration, le greffe et l'accueil des familles, celui des parloirs, de plain-pied, mais aussi la vaste plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS),

avec l'unité sanitaire à l'étage, et enfin, au fond de la parcelle, le bâtiment des hébergements, en R+2, surmonté de combles techniques et d'une toiture équipée de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. Si, conformément à ses habitudes, l'entreprise Sogea Atlantique BTP a coulé sur place la majorité des structures en béton, les endroits inaccessibles à la grue ont, en revanche, fait l'objet de constructions préfabriquées, notamment pour le bloc d'accès à la cour de service, pour le soubassement de la clôture d'enceinte ou encore pour certaines façades. « Nous avons réalisé cinq types de façades différents, tient à souligner Guillaume Lebray. C'est une des spécificités de ce chantier. Certaines sont composées de panneaux en béton



préfabriqués que nous avons posés sur la couche d'isolant extérieur, d'autres sont recouvertes de plaquettes de briques ou encore d'enduits fins. » Cette diversité en fonction des zones de l'établissement fait partie de l'identité architecturale de la SAS.

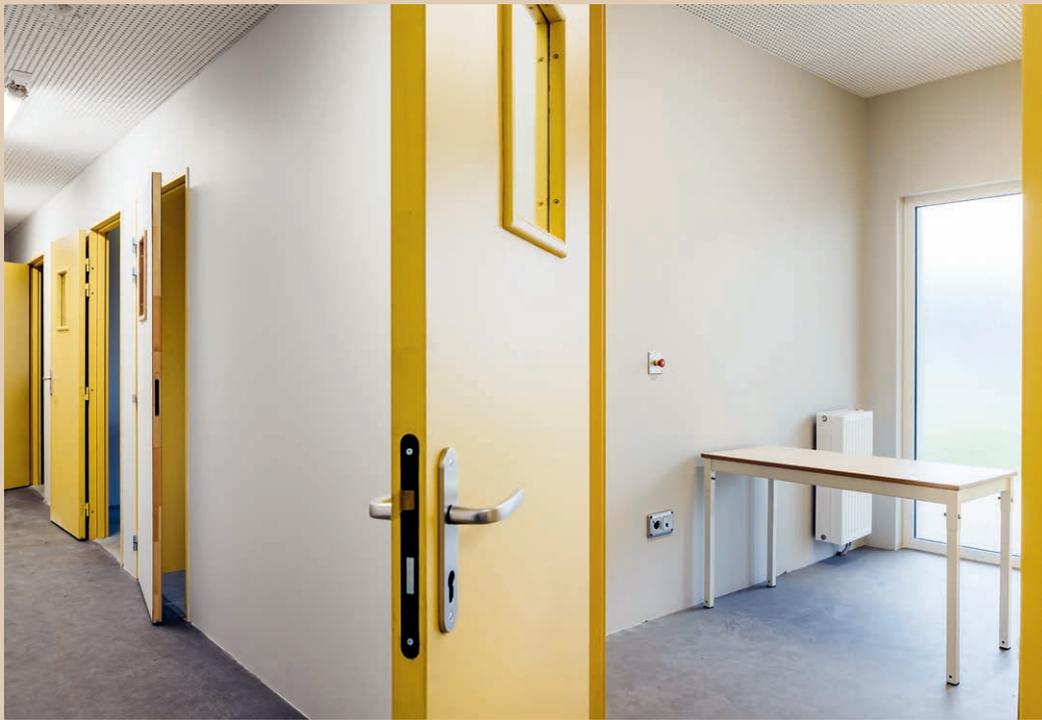
Sur-mesure et vérifications

À l'intérieur des bâtiments, tout le gros œuvre a été fait *in situ*, y compris les blocs sanitaires des cellules. « Nous les avons coulés sur place en phase gros œuvre avant la fermeture des planchers, explique Guillaume Lebray. Nous avons utilisé un outil en métal conçu sur-mesure par un serrurier, pour obtenir cet arrondi plongeant de la paroi de la douche. » Suivie de près par la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des cellules a nécessité la présen-

« Nous avons réalisé cinq types de façades différents. C'est une des spécificités de ce chantier. »

Guillaume Lebray, directeur de travaux,
Sogea Atlantique BTP

tation d'un prototype pour scruter l'ensemble dans ses moindres détails. « Ce prototype demandé à l'entreprise nous a permis de vérifier l'arrondi de la douche, l'agencement du bloc sanitaire, mais aussi l'ergonomie globale de la chambre, témoigne Camille Auzet. Après cette phase de prototype, on a procédé à une dernière vérification sur un premier de série, avant de lancer le



↑
Le jaune, lumineux, imprègne aussi le couloir des parloirs.

→
Les parois de douche, arrondies, ont été coulées sur place à l'aide d'un outil sur-mesure.

processus. » C'est aussi le poste protégé de la porte d'entrée principale (PEP) qui a exigé beaucoup de précautions. « Nous avons dû présenter une maquette à l'échelle 1 avec des coffrages en carton pour s'assurer du bon agencement des meubles, des écrans, des fenêtres, détaille Guillaume Lebray. Puis la DAP a dépêché un ergonome qui a établi une expertise précise. » La fiabilité des procédures de contrôle et le confort des conditions de travail justifient ces procédures de vérification.

Agilité et réactivité

Loin de faire perdre du temps, cette vigilance en fait assurément gagner, *in fine*. Une garantie indispensable sur des chantiers aussi contraints par le temps que ceux des SAS. Et à Coulaines, la question des délais s'est posée avec d'autant plus d'acuité que

le chantier a subi les retards dus à la guerre en Ukraine. « *Le contexte actuel, avec la pénurie de matériaux qui sévit, a considérablement désorganisé certains postes d'approvisionnement* », rappelle Camille Auzet. « *Nous avons attendu neuf mois les cartes graphiques de la GTB (gestion technique du bâtiment) que nous avons commandées en mars 2022, donne pour exemple le directeur de travaux. Habituellement le délai est d'un mois.* » La livraison de certaines portes a également été très longue, entraînant des retards en cascade. « *Il a fallu faire preuve de beaucoup d'agilité, insiste Guillaume Lebray, pour négocier avec les sous-traitants et adapter les plannings d'exécution.* » Le calendrier a par conséquent glissé, décalant de mi-septembre 2022 à mi-avril 2023 la date de réception des travaux. ■





LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

Construite sur le lieu-dit Les Croisettes, à Coulaines, au nord du Mans, la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) Le Mans-Les Croisettes dépend de la maison d'arrêt du même nom, ouverte en 2010. Les équipements et le programme d'activités de la SAS la rendent très complémentaire de son établissement de rattachement.

←
Dans les cours de promenade, les zones de gazon synthétique sont complétées par des plates-bandes plantées.

À SAVOIR
La RIEP,
de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour missions de contribuer à l'insertion des personnes détenues, ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. C'est dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.

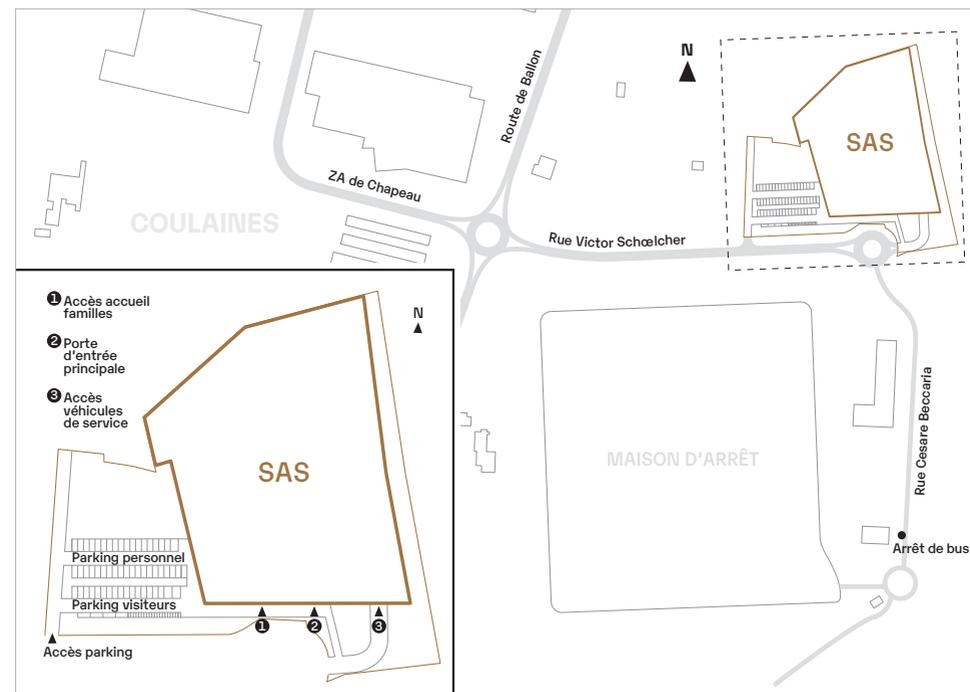
D'une grande sobriété dans ses formes, ses matériaux et ses couleurs, la façade qui marque l'entrée de la nouvelle SAS rompt très nettement avec les codes carcéraux de la maison d'arrêt pénitentiaire voisine. À droite de l'accueil des familles, dont l'entrée est indépendante, un discret auvent signale en effet la porte d'entrée principale (PEP), par laquelle accèdent les visiteurs et les personnels, les fourgons pénétrant quant à eux par la cour de service, sur la droite, laquelle est ensuite directement reliée aux services du greffe, qui prennent en charge les personnes détenues. Seul poste protégé de la structure, la PEP est connectée à la maison d'arrêt par un système de renvoi de la vidéosurveillance. En cas d'incident, c'est là-bas, derrière le haut mur d'enceinte épais, que serait organisée la cellule de crise.

Une fois franchie la PEP et ses dispositifs de contrôle d'accès, la rue intérieure se profile. Couverte, avec des bacs en polycarbonate translucides sur les premiers mètres, puis des bacs en acier, elle permet de traverser la SAS à l'abri, sous une belle charpente en bois. Du nord au sud, telle une colonne vertébrale, cette artère légèrement en pente distribue les espaces intérieurs : services à la personne sur la droite, parloirs sur la gauche ; puis, un peu plus loin, une fois dans la zone de détention, la plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS) et l'unité sanitaire, à gauche, la cour de promenade et le terrain de sport à droite ; au fond, enfin, les hébergements.

Des lieux propices aux activités

Pierre angulaire des SAS, la PIPS se trouve à mi-chemin entre la PEP et les hébergements. De plain-pied, elle abrite une série de bureaux et de salles d'activité, hautes sous plafond, qui s'enroulent autour d'un patio central. La lumière naturelle pénètre tous les locaux : la bibliothèque, les salles de classe, celles consacrées à l'informatique, aux cultes ou aux sports. Des rideaux gris ont d'ailleurs été installés aux fenêtres, à celles qui donnent sur le patio, comme à celles qui s'ouvrent sur les noues végétalisées qui ponctuent le terrain, ou encore sur le potager-verger qui sépare la PIPS des hébergements.

« Au Mans, nous allons mettre l'accent sur le développement des habilités sociales, souligne Dorian Hamdaoui, responsable de la SAS Le Mans-Les Croisettes. Car nous savons que plus on renforce les compétences sociales des personnes détenues, plus on a de chance de faire reculer la récidive. » Dans cet objectif, de nombreux partenaires, économiques et éducatifs, seront



accueillis dans la PIPS ; et des binômes de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et de surveillants seront constitués pour accompagner les personnes détenues. « La prise en charge commencera par un entretien motivationnel conduit par ce binôme, indique Dorian Hamdaoui. Le but sera alors de déterminer les besoins de chacun et de construire un programme sur-mesure, avec des activités individuelles et collectives. » D'autres entretiens seront ensuite planifiés, pour évaluer les avancées obtenues, notamment en matière de soin ou de formation. À l'étage du bâtiment de la PIPS, l'unité sanitaire est composée d'une succession de bureaux et de cabinets de soin, percés de larges fenêtres pour un éclairage naturel maximal.

Des personnels formés à de nouvelles méthodes

Rouages essentiels au succès des SAS, les surveillants, qui sont déchargés d'une partie de leurs missions traditionnelles d'ouverture des portes, d'accompagnement et de surveillance, vont pouvoir se consacrer à des tâches plus éducatives. « Ils vont être formés à l'animation de groupes de parole sur la gestion des émotions, sur les représentations sexistes ou encore sur les valeurs citoyennes, illustre le responsable de la SAS. Nous

↑ Située à Coullaines, au nord du Mans, la SAS est facile d'accès depuis le rond-point qui dessert la maison d'arrêt.



avons d'ailleurs recruté des personnels sur leur capacité à investir ces nouvelles missions et à être capable de dialoguer avec les personnes détenues, pour résoudre les conflits. »

Si l'architecture et l'application d'un régime de détention novateur, basé sur les portes ouvertes et la libre circulation des personnes détenues, permettent cette évolution des missions des personnels, ces deux paramètres favorisent également de nouvelles relations entre personnes détenues. Plusieurs lieux de convivialité ont été prévus à cet effet : au rez-de-chaussée du bâtiment des hébergements, une vaste salle, meublée de

« Les surveillants vont être formés à l'animation de groupes de parole sur la gestion des émotions, sur les représentations sexistes, ou encore sur les valeurs citoyennes. »

Dorian Hamdaoui, responsable de la SAS Le Mans-Les Croisettes



fauteuils et de canapés, est ouverte à toutes les personnes détenues, tandis que dans chaque unité d'hébergement, une cuisine et une salle à manger rendent possible l'organisation de repas collectifs. Là encore, la lumière naturelle contribue à la qualité des aménagements, au même titre que le choix du revêtement des sols et du façonnage des plafonds, dont les dalles collées garantissent une bonne acoustique.

Des perspectives végétales multiples

Les salles à manger des trois hébergements bénéficient de larges ouvertures sur l'arrière de la parcelle de la SAS, une bande parsemée d'arbustes, et sur la forêt qui dépasse de la clôture. « D'une manière générale, tous les espaces interstitiels entre les bâtiments et à proximité de la clôture sont végétalisés », observe Camille Auzet, cheffe de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Depuis les fenêtres des hébergements, de la PIPS, de l'unité sanitaire ou encore des bureaux de l'administration, les différents points de vue témoignent de cette présence végétale.

La « densité verte » est particulièrement remarquable au cœur de l'établissement, comme le pointe Guillaume Lebray,

↑
La rue
intérieure
permet
de traverser
la SAS à
l'abri d'une
charpente
en bois.

directeur de travaux Sogea Atlantique BTP : « On a là une vaste superficie très aérée, composée de la cour de promenade et du terrain de sport, mais aussi du potager-verger, et enfin d'une noue végétalisée. » Non accessible aux personnes détenues, cette dernière donne en revanche à voir une étendue naturelle composée de petit graviers, de plantes et de gazon, dont la vocation est de réceptionner et d'infiltrer sur place toutes les eaux issues des terrasses et des toitures du bâtiment des hébergements. Sur le terrain de sport et dans les cours de promenade, les zones de gazon (synthétique) sont complétées de plates-bandes plantées d'arbustes et recouvertes de copeaux de bois. Le seul bureau de surveillant des espaces communs a été précisément positionné au carrefour entre l'entrée des hébergements, la cour principale de promenade, le terrain de sport et le potager-verger. « C'est un très bel outil, conclut Dorian Hamdaoui. Les architectes ont réussi à gommer le côté carcéral et à ouvrir le regard sur l'extérieur, ce traitement du dedans/dehors atténue l'impression d'être détenu dans une structure hermétique. » Une dimension jugée très importante pour accompagner des personnes détenues vers la sortie, ce qui constitue la mission première des SAS. ■

« D'une manière générale, tous les espaces interstitiels entre les bâtiments et à proximité de la clôture sont végétalisés. »

Camille Auzet, cheffe de projet à l'APIJ



Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication
David Barjon

Coordination
Marion Moraes,
responsable communication

**Ont participé
au sein de l'APIJ**
Christophe Amat,
directeur opérationnel
Émilie Charruau,
directrice de programme
Camille Auzet,
cheffe de projet
Julie Panis,
cheffe de projet à la
Direction de la programmation
et de la prospective

**Rédaction
et réalisation graphique**
Farénis

Portraits et plan
Gaëlle Bouché

Photographies
Annie Gozard

Impression
IDMM
Avril 2023

Remerciements
À la direction de l'administration
pénitentiaire

Dorian Hamdaoui,
directeur de la SAS
Le Mans-Les Croisettes
Bruno Gaudin,
architecte, Atelier Bruno Gaudin
architectes
Sandrine Goullencourt,
architecte cheffe de projet, Atelier
Bruno Gaudin architectes
Guillaume Lebray,
directeur de travaux, Sogea
Atlantique BTP – Agence Heulin

L'APIJ et ses missions

L'Agence publique pour
l'immobilier de la justice (APIJ)
est un établissement public
à caractère administratif
sous tutelle du ministère de la
Justice. L'APIJ a pour mission
de construire, rénover et
réhabiliter les palais de justice,
les établissements pénitentiaires,
les bâtiments des services
de la protection judiciaire
de la jeunesse, et les écoles
de formation du ministère,
sur tout le territoire national
y compris en outre-mer.
Maître d'ouvrage, son domaine
de compétences s'étend de la
programmation et la maîtrise
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,
toutes les phases d'études, de
conception et de travaux sont
sous la responsabilité de l'APIJ,
qui assure à cet effet la passation
et la gestion de tous les contrats
nécessaires à la réalisation du
projet. En outre, son expertise
est sollicitée par les directions
centrales ministérielles sur tous
types de problématiques liées
à l'immobilier : définition de
nouveaux programmes, maîtrise
du coût de la construction,
politique d'assurances,
développement durable, et
exploitation-maintenance. Elle
conduit également les recherches
et acquisitions foncières pour
le compte de la Chancellerie.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE